

Mention Génie Civil

RNCP23581 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	232, 230, 201n
Code(s) ROME	H1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du diplômé sont celles d'un ingénieur polyvalent capable de répondre aux différents besoins d'encadrement du milieu professionnel du secteur Bâtiment-Travaux Publics, au plan local et national, tant dans le domaine de la conception que de la production.

Bâtiment et Travaux Publics :

- Etudes techniques, ingénierie, contrôle technique
- Pilotage, gestion et suivi des chantiers de construction, études des prix, méthodes
- Maîtrise d'ouvrages, maintenance, réhabilitation du patrimoine immobilier et des infrastructures

Suivant les parcours suivi par le diplômé, les activités suivantes aussi sont concernées :

- Conception des ouvrages du génie civil dans les domaines de la Voirie et Réseaux Divers (VRD), routes et ouvrages d'art. Pour le parcours Conception, Construction, Ingénierie des Travaux Pratiques
- Conception des bâtiments et de leurs équipements et des ouvrages du génie civil. Pour le parcours Conception, Construction, Ingénierie du bâtiment
- Recherche et développement et innovation en génie civil. Pour le parcours Matériaux Ouvrages Recherches et Innovation.
- Maintenance du bâtiment, définition et entretien des réseaux électriques et informatiques, installation technique et énergétique du bâtiment, contrôle et étude thermique. Pour le parcours Bâtiment Intelligent et Efficacité Énergétique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser le comportement des structures, maîtriser les méthodes de dimensionnement, les appliquer à la conception des ouvrages, rédiger les documents relatifs et réaliser les plans d'exécution.
- Proposer des solutions techniques et des variantes aux projets, faire des choix en concordance avec les objectifs techniques et financiers visés, vérifier la cohérence des projets, gérer les conflits techniques.
- Vérifier la conformité des projets aux normes et aux règlements, intégrer les contraintes administratives et juridiques dans la conception et la réalisation des ouvrages.
- Intégrer les contraintes environnementales et de développement durable dans la conception et la réalisation des ouvrages, évaluer l'impact environnemental des projets de construction.
- Évaluer, planifier, coordonner, conduire et gérer des travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation du

point de vue technique, financier et administratif.

- Suivre et faire appliquer les règles d'hygiène et sécurité.
- Assurer la qualité d'exécution Dialoguer et collaborer avec les différents intervenants sur un projet de construction, animer et manager les équipes sur chantier.
- S'adapter aux évolutions des règlements et des techniques de construction, intégrer les innovations.
- Maîtriser les outils de communication et l'anglais.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bâtiment et Travaux Publics
Voirie et Réseaux Divers (VRD)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ingénieur études techniques
Ingénieur recherche et développement
Ingénieur chargé d'affaires
Ingénieur contrôle ou expert
Ingénieur travaux
Ingénieur méthodes ou études de prix.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Proposé uniquement en M2 du parcours BIEE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements.

Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP

– Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Université : <http://www.u-cergy.fr>

Site du département Génie Civil de l'UFR Sciences et Techniques : <http://www.u-cergy.fr/fr/ufr-sciences-et-techniques/departement-de-genie-civil-et-infrastructures.html>

Site du département GEII de l'UFR Sciences et Techniques : <http://www.u-cergy.fr/fr/ufr-sciences-et-techniques/departement-de-genie-electrique-et-informatique-industrielle.html>

Site de l'université de Cergy-Pontoise

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23581/>